



Peyrolles-info

143

Conseil municipal du 3 novembre 2017

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon, Jean Paulin, Thierry Ponsin.

Absent excusé : Nicolas Geoffray.

Pouvoir de Nicolas Geoffray à François Abbou.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h00

Le compte-rendu de la séance du 13 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

1. INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Conformément aux textes en vigueur les indemnités de conseil et de budget du receveur municipal se chiffrent à 213,06 €.

Accord unanime du conseil

2. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'URGENCE DU DRAIN D'ADDITION EAU POTABLE

Suite à l'assèchement cet été du drain fournissant l'alimentation en eau de Peyrolles, il faut d'urgence le refaire. L'opération est estimée à 65 850 € HT dont :

- Étude hydraulique et environnementale 27 425 € HT
- Maîtrise d'œuvre et pompage d'essai 2 475 € HT
- Travaux de changement de drain 35 950 € HT

Il s'agit pour le moment de faire des demandes de subvention au département et à l'agence de l'eau.

Le conseil s'étonne du coût exorbitant des études imposées par les réglementations mais donne son accord unanime à cette demande de subvention.

3. EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ POUR LE PYLÔNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

La commune fait partie du programme gouvernemental de résorption des zones blanches de téléphonie mobile. Après études, l'implantation la plus favorable pour desservir la commune et la route départementale tout en assurant un relais hertzien avec les antennes existantes se trouve au lieu dit "Le Serre de Clayrac" sur la crête entre les Fontanelles et La Mazière. Le département doit construire ce pylône grâce aux subventions gouvernementales (il nous promet un calendrier en décembre) mais il appartient à la commune d'assurer l'alimentation électrique et l'accès.

Le projet de raccordement électrique élaboré par le Syndicat mixte d'électrification du Gard se monte à 49 541 € HT. Compte tenu des aides et subventions spécifiques, la participation de la commune devrait se monter à 10 % soit 4 950 € HT.

Accord unanime du conseil

4. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CHAUFFERIE DE LA PLANQUE

Il s'agit d'installer une chaudière à plaquette bois pour les deux logements communaux de La Planque. Quatre entreprises ont été consultées. L'une n'a pas répondu. Les trois devis reçus ont été étudiés par un spécialiste de la chambre de commerce. Un devis ne chiffre pas tous les éléments demandés. Il est donc proposé de retenir le moins disant parmi les deux devis restants soit celui de l'entreprise Fraile pour un montant de 69 000 € HT.

Demande de subventions pour la chaufferie :

Entreprise Fraile : 69 000,00 €
Electrification : 1 500,00 €
Total investissement : 70 500,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	
en € HT	
Subvention REGION	17 130 € (1)
Subvention FEDER	27 408 € (2)
Autofinancement Peyrolles	25 962 €
Total	70 500 €

(1) 25 % du montant de référence éligible de 68 520 €

(2) 40 % du montant de référence éligible de 68 520 €

Accord du conseil par une abstention et 6 voix pour

5. VIREMENT DE CRÉDITS

Le montant inscrit au budget pour la secrétaire de mairie n'a pas été correctement évalué car il avait été prévu que la secrétaire en titre serait plus souvent présente. Il faut donc abonder ce compte :

chapitre 012 – article 621 personnel extérieur au service	+ 3 300 €
chapitre 012 – article 6450 charges sociales	+ 2 500 €
chapitre 012 – article 6413 personnel non titulaire	- 3 000 €
chapitre 014 – article 022 dépenses imprévues	- 2 800 €

Accord unanime du conseil

6. CONVENTION D'ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DU GARD

Suite à la complexification croissante des textes et à la disparition des conventions d'assistance technique des services de l'État, le Département vient de créer une agence technique, établissement public administratif composé du département et des communes adhérentes. Cet établissement bénéficiera de la mise à disposition d'agents départementaux à même de répondre aux demandes de conseil des communes. Pour bénéficier de ce service la commune doit adhérer à cette agence technique pour un montant de 0,5 € par habitant et par an soit 19 € par an.

Accord unanime du conseil

7. APPROBATION DE LA LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Le service départemental d'incendie nous demande de valider la liste des points d'eau incendie qui sont au nombre de trois. Il faudra cependant faire rectifier les diamètres, débit et pression qui sont erronés dans le tableau fourni.

Accord unanime du conseil

8. MOTION DE SOUTIEN AUX ÉLEVEURS CONTRE LE LOUP

Le syndicat mixte du Grand site du cirque de Navacelles nous sollicite pour signer une pétition de soutien aux éleveurs contre la prolifération du loup. Le conseil municipal se sent solidaire des éleveurs mais juge que ce problème est complexe et ne peut se prononcer.

9. CHANGEMENT DE PLATEFORME DE TÉLÉTRANSMISSION

Pour la dématérialisation des procédures, la commune utilise actuellement la plateforme iXBus de la société JVS-Mairistem. Pour se mettre en conformité avec les dernières évolutions réglementaires nous devons passer sur la plateforme IXChange de la même société.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- *L'entreprise Valmalle a promis qu'elle interviendrait dans les prochains jours pour réaliser le dallage de la rampe de la mairie*
- *travaux prévisionnels sur La Planque : façades et isolation, devis demandé pour estimatif du coût en vue de demander les subventions à la Région.*
- *Déneigement : Nous n'avons toujours pas réactualisé la convention. M. BORDARIER ou M. DELEUZE se proposent de contacter l'entreprise ex-conventionnée.*
- *des démarches ont été concomitantes entre un agent d'Orange et notre Député sur les problématiques filaires et internet pour les abonnés de la commune.*
- *lecture du courrier de remerciements du Président de la Société de chasse La Peyrollenque pour la subvention communale qui lui a été attribuée.*

La séance est levée à 20h15



Je peux désormais effectuer mes demandes de certificat d'immatriculation et de permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture

Je me rends sur le site : <https://ants.gouv.fr/>

Je m'identifie directement avec FranceConnect avec l'un de mes comptes existants « impots.gouv.fr », « ameli.fr » ou « idn.laposte.fr »

ou

Je crée mon compte ANTS* en cliquant sur « Mon espace » avec mon adresse mail et un mot de passe

*je reçois par mail mon identifiant et **mon code personnel**, transmis également par courrier (**ou figurant sur le courrier d'envoi de mon ancienne carte grise**), je me connecte ensuite sur mon espace.

Je clique sur l'objet de ma demande et je suis les étapes proposées
A tout moment je peux suivre l'évolution de ma demande en me connectant sur mon espace